

07 mai 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 mai 2004

CBFA

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi (*) relatif à la surveillance du secteur financier et aux services financiers.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi (*) relatif à la surveillance du secteur financier et aux services financiers.

L'avant-projet a pour but de compléter la loi par des dispositions permettant une intégration cohérente de l'Office de contrôle des assurances (OCA) dans la CBFA (**). Il est à cet effet nécessaire que le statut des agents de l'OCA, qui préfèrent le maintien de leur statut à un contrat de travail avec la CBFA, puisse continuer à évoluer conformément aux négociations organisées à ce propos au sein de la CBFA avec les délégations du personnel. (*) modifiant l'article 55 de la loi du 2 août 2002. (**) Commission bancaire, financière et des assurances.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>